Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26169-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/169 – REFUGE MUNICIPAL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PEP 18 – FAMMAS LES GRANDES TERRES DE VIERZON DANS LE CADRE D'INCLUSION D'ADULTES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Rapporteur : Elie-Yonah RICOU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que les PEP 18 – FAMMAS Les Grandes Terres de Vierzon œuvre en faveur de l'accompagnement, de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26169-DE

Considérant la volonté de la Ville de développer des partenariats favorisant la participation des personnes en situation de handicap à des actions solidaires et citoyennes,

Considérant que le partenariat précédemment engagé entre le refuge municipal et les PEP 18 - FAMMAS Les Grandes Terres de Vierzon, ayant permis de développer des actions favorisant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique, est arrivé à son terme et qu'il convient de procéder à son renouvellement,

Considérant que ce partenariat contribue au développement du lien social, de l'autonomie et de l'inclusion des personnes concernées,

Considérant qu'en accord avec les PEP 18 – FAMMAS Les Grandes Terres de Vierzon, le refuge municipal accueillera, un lundi après-midi par mois, un groupe de cinq adultes maximum, accompagné d'éducateurs spécialisés, afin de participer à différentes activités auprès des chiens du refuge, notamment les promenades, les temps de jeu, le brossage, le toilettage et le nourrissage des animaux, sous l'encadrement d'un agent du refuge, dans un objectif de sociabilisation, d'inclusion et d'entraide,

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité - Tranquillité en date du 9 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Vierzon et les PEP 18 – FAMMAS Les Grande Terres de Vierzon,

- d'autoriser le Maire ou la conseillère municipale déléguée à signer la convention et tout document afférent.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026